

Règlement intérieur de l'accueil de loisirs de Vars Année 2025



Var - Bouches-du-Rhône - Alpes-de-Haute-Provence

*Depuis 75 ans, l'Odel est organisateur des activités
pour les enfants et les jeunes*



- 34 Accueils de loisirs
- 8 Structures jeunes
- 3 Centres d'hébergement
- 3 Crèches
- 1 Centre E-Gaming



**Service
A la personne**



**Pro Formation
Service
Formations
professionnelles**



En France et à l'étranger

Séjours de vacances avec Odel
Evasion (Hiver, Printemps, été) à la
mer, à la campagne à la montagne



En vue de répondre aux attentes des familles le prestataire de la Commune de Vars l'ODEL (Office Départemental d'Education et de Loisirs du Var) propose un règlement intérieur qui définit le fonctionnement et les modalités d'admission à l'Accueil de Loisirs.

Notre objectif est de développer un accueil de qualité intégrant des activités de découverte, de socialisation, de vivre ensemble et de citoyenneté.

La capacité d'accueil de la structure est définie par les autorités compétentes, à savoir, la Commission de Sécurité et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la PMI.

L'accueil proposé

L'ODEL organise l'accueil des enfants âgés de 3 à 11 ans,
· Enfants résidant et/ ou scolarisés sur la Commune ;
· Enfants de vacanciers présents sur la Commune ;
· Enfants dont les parents travaillent sur la Commune.

LES PERIODES D'OUVERTURE A L'ACCUEIL DE LOISIRS DE VARS - CENTRE LES CARLINES, LES CLAUD 05560

- Pendant les vacances scolaires de la Zone B
- Accueil en journée complète ou en demi-journée (8h00/19h00)
- Les vacances de Noël de la zone B du lundi au dimanche
- Les samedis et dimanche en période scolaire (dans les périodes d'ouverture des remontées mécaniques)

Exceptionnellement, ces horaires peuvent être modifiés, en fonction des projets mis en place.
Dans ce cas, les familles sont préalablement informées par l'équipe.



Les modalités d'accueil et d'inscription

Pour le bon déroulement des temps d'accueil ; il est impératif de respecter les horaires de fonctionnement. Un retard ne peut être toléré qu'à titre exceptionnel. Dans le cas d'une impossibilité de respect des horaires, veuillez avertir le responsable du centre. Si vous souhaitez récupérer votre enfant pendant les horaires de fonctionnement, vous devez prévenir l'équipe de direction et signer une décharge de responsabilité.

Nous vous informons qu'aucun enfant n'est remis à une personne non désignée par vous-même dans le dossier d'inscription. Si l'enfant est récupéré par une personne autorisée de votre entourage, nous procéderons à une vérification en demandant une pièce d'identité (merci de prévenir votre entourage).

Les enfants ne sont pas autorisés à partir seuls du centre, sauf sur demande et autorisation écrites de votre part, uniquement pour les plus de 10 ans. Aucune autorisation ou dérogation téléphonique ne sera valable. En dehors des créneaux horaires que nous vous proposons, votre enfant n'est pas sous la responsabilité de l'équipe pédagogique, sauf activité exceptionnelle (spectacle, soirée), dans ce cas une autorisation parentale est requise.

L'Accueil de Loisirs est ouvert aux enfants âgés de 3 à 11 ans révolus.

Une priorité sera donnée aux familles domiciliées sur Vars ou dont l'un des parents exerçant une activité professionnelle sur Vars.

Renseignements : al.vars@odelvar.com / 06.83.98.29.17

Un dossier individuel de renseignements administratifs et sanitaires doit être constitué, dûment complété par le responsable légal de l'enfant, accompagné de toutes les pièces administratives demandées. Tout dossier incomplet ne peut être pris en compte. En cas d'absence de dossier, votre enfant ne pourra pas être accueilli durant tous les temps gérés par l'ODEL. Le dossier est valable pour une durée d'un an. Il est entièrement renouvelé chaque année.

Lors de l'inscription, un exemplaire du présent règlement intérieur est remis. Les conditions générales d'inscription sont réputées connues et acceptées dès que le dossier individuel de l'enfant est constitué par la (ou les) personne(s) responsable(s) de l'enfant. Toute modification intervenant en cours d'année, doit être signalée au responsable de la structure. Toutes les informations portées dans le dossier d'inscription, sont traitées de manière confidentielle.

Les pièces administratives et sanitaire à joindre obligatoirement au dossier :

- Le dossier de renseignements renseigné, daté et signé par le(s) représentant(s) légal (aux) de l'enfant,
 - La fiche sanitaire complétée, datée et signée
- La copie du carnet de vaccination ou le certificat médical rempli par le médecin traitant,
 - Attestation CAF ou numéro d'allocataire ou dernier avis d'imposition,
 - Attestation(s) d'assurance extrascolaire et responsabilité civile
- Un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, ...),
 - Si cela est le cas - Le jugement de divorce ou de séparation.

Les informations recueillies dans ce dossier font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter les échanges entre les familles inscrites au service, l'ODEL et la Mairie, ainsi qu'à la facturation du service.

Les destinataires des données sont l'ODEL et le service Enfance et Affaires Scolaires de la Commune.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au règlement général sur la protection des données (UE N° 2016/679), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

ODEL, 9 rue d'Antrechaus - 83000 Toulon

Ou par mail : adl@odelvar.com

L'ODEL responsable du traitement est représenté par son Directeur Général, Monsieur Marc Lauriol.

La plupart des données de votre compte et les données liées à vos inscriptions sont conservées en bases opérationnelles pendant la durée nécessaire à la relation avec l'ODEL. Vos données seront ensuite archivées avec un accès restreint pour une durée supplémentaire en lien avec les durées de prescription et de conservation légale pour des raisons strictement limitées et autorisées par la loi. Passé ce délai, elles seront supprimées. Les données de facturation seront conservées quant à elles, 10 ans à compter de l'encaissement de la dernière facture



Comment ça marche ?

Réservations :

Les réservations sont à effectuer par mail: al.vars@odelvar.com.

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre l'équipe de direction au : 06.83.98.29.17

Présences - Absences :

L'équipe du centre tient un registre de présence dans lequel sont notés l'arrivée et le départ de chaque enfant.

L'absence à une activité, de quelque nature qu'elle soit, doit-être signalée le plus rapidement possible auprès de la direction, et être justifiée dans un délai de 48 heures.

Toute absence est dite justifiée sur présentation :

- D'un certificat médical,
- D'un avis de décès,
- D'un arrêt maladie de l'un des deux parents.

Pour tout désistement, il est impératif d'informer par mail, au minimum 8 jours avant afin de ne pas être facturé.

Les conditions tarifaires :

Les tarifs sont en fonction du Quotient Familial qui est fournis par la famille dès la constitution du dossier de renseignement. Toute modification intervenant en cours d'année doit être signalée au responsable de la structure, sans modification le tarif sera appliqué sur toute la durée de l'année scolaire.

Toute réservation effectuée exige un règlement. Ce règlement se fait à la réservation.

En cas de non règlement, l'ODEL prévoit une procédure de recouvrement avec un premier rappel effectué par le directeur du centre, et par la suite si nécessaire, un courrier RAR envoyé par ses services administratifs.

Les familles ont la possibilité de régler en espèces,
chèques ANCV, chèque bancaire à l'ordre du trésor public
et virement dans le cadre d'une régie municipale.

	TARIFS PUBLICS	TARIFS COMMUNE *		
		tranche 1 quotient familial > ou = à 801 €	tranche 2 quotient familial compris entre 701 € et 800 € inclus	tranche 3 quotient familial < 701 €
journée (repas compris)	63,87 €	31,94 €	29,70 €	27,46 €
demi-journée sans restauration	43,55 €	21,78 €	20,25 €	18,73 €
demi-journée avec restauration	49,24 €	24,62 €	22,90 €	21,17 €
5 journées par semaine	271,45 €	135,72 €	126,22 €	116,72 €

Le fonctionnement

Activités et programmes



L'accueil de Loisirs propose aux enfants des activités diverses et variées (culturelles, artistiques, sportives, grands jeux collectifs...).

Elles sont modulées en fonction de l'âge, des capacités intellectuelles et physiques de chacun, et du projet pédagogique de chaque centre.

Activité ski: l'ODEL se charge d'emmener et de récupérer les enfants aux cours de ski dispensés sur la station de Vars, sous réserve de la signature d'une décharge de responsabilité



Le comportement



Afin d'établir un climat de confiance et de sécurité pour tous et de faire de l'Accueil de Loisirs un endroit sympathique et chaleureux, le comportement de votre enfant doit être respectueux :

- de ses camarades (harcèlement, aucune violence verbale ou corporelle...);
- de l'équipe pédagogique qui elle-même doit être respectueuse;
- du matériel et des locaux mis à sa disposition.

Des règles de vie sont établies en concertation avec les enfants.

Tout manquement répétitif à ces règles élémentaires et essentielles à la vie en collectivité est signalé aux familles. Une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant peut être prononcée. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée.

La tenue vestimentaire

Tenue adaptée aux jeux et activités sportives

Dans le sac à dos chaque jour :

- Une gourde ou une bouteille d'eau.

Pour les enfants de moins de 6 ans :

- Un change complet (sous-vêtement),
- Un doudou (si possible différent de celui de la maison afin d'éviter des oublis pouvant devenir problématiques),
- La sucette.

Il est toutefois impératif que votre enfant soit propre pour être accueilli à l'Accueil de Loisirs. Il est fortement conseillé de marquer toutes les affaires au nom de l'enfant.



Le personnel



L'équipe éducative de l'Accueil de Loisirs est de personnels d'animation recrutés en fonction des effectifs.

Des animateurs vacataires peuvent venir en complément de l'équipe pendant les vacances. Chaque personnel embauché par l'association est recruté conformément aux procédures mises en œuvre par l'ODEL (constitution d'un dossier de candidature dans lequel est demandé un extrait de casier judiciaire n° 3, vérification des qualifications exigées par la réglementation, entretiens de sélection). Le travail de l'ensemble de l'équipe est régulièrement évalué par l'ODEL.



Hygiène, santé et accident



Maladie :

La partie sanitaire du dossier est très importante et obligatoire, elle doit être complétée avec le plus grand soin pour la santé et la sécurité de votre enfant. Elle doit comporter tout renseignement particulier le concernant (allergies alimentaire, médicamenteuse, asthme, maladies, troubles du comportement, autres) et la conduite à tenir. Il est important de nous informer de l'évolution de la santé de votre enfant en cours d'année pour mettre à jour les informations si nécessaire.

N'hésitez pas à nous communiquer toute information qui pourrait permettre de mieux comprendre votre enfant.

- Si votre enfant présente des signes de fatigue (fièvre, maux de tête, maux de ventre ou tout autre problème de santé...) abstenez-vous de l'amener à l'accueil de loisirs ce jour-là, sauf autorisation médicale.
- Si votre enfant doit suivre un traitement pendant le séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance en cours de validité et les médicaments correspondants : boîtes de médicaments dans leurs emballages d'origine, marquées au nom de l'enfant avec la notice, ainsi qu'au besoin, une lettre explicative signée et datée. Aucun médicament ne peut être et ne sera administré sans ordonnance.

L'accueil des enfants atteints de troubles de la santé en Centre de Loisirs doit se faire, lorsqu'il est possible, conformément aux prescriptions réglementaires décrites par l'encart N°34 du B.O du Ministère de la Jeunesse et de l'Education du 18 septembre 2003. L'ODEL se tient à disposition des intéressés pour les accompagner dans la mise en œuvre de celles-ci, lorsque cet accueil est possible. Cet accueil nécessite de se situer dans la continuité du Projet d'Accueil Individualisé mis en place pour l'accueil de l'enfant à l'école, par extension de ce dernier.



Hygiène :

Les enfants accueillis au centre doivent être en bon état de santé, de propreté et avoir satisfait aux obligations fixées par la législation relative aux vaccinations.



Accident :

En cas d'accident, toutes les mesures sont prises rapidement (soins, hospitalisation), conformément aux décisions des services de secours. La famille et la commune sont prévenues simultanément.



L'Inclusion dans les Accueils de Loisirs ODEL

Ensemble, pour le bien-être des enfants

L'accès des enfants en situation de handicap en acm constitue un droit fondamental. Chaque enfant, indépendamment de la nature de son handicap, a le droit inconditionnel de jouer, de grandir et de vivre avec ses pairs. Nous reconnaissons également que pour les familles ayant des enfants en situation de handicap, maintenir une vie sociale et professionnelle épanouissante à une importance capitale. C'est pourquoi nous mettons en place des modes d'accueil adaptés pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant.

Nos accueils de loisirs sont des espaces privilégiés de "vivre ensemble" et de mixité. Ils sont ouverts à tous les mineurs, avec ou sans handicap, pour participer à des activités de loisirs éducatifs et récréatifs conformes à notre projet éducatif et pédagogique. Ces espaces offrent aux enfants en situation de handicap l'opportunité de s'immerger dans un environnement distinct de leur cadre familial ou des structures médicales, médico-sociales et scolaires qu'ils fréquentent habituellement.

L'Odel s'engage à soutenir les familles pour faciliter l'intégration des enfants en situation de handicap au sein de nos structures. Grâce à nos partenaires et aux professionnels de la santé, nous sommes en mesure d'orienter les familles vers des dispositifs adéquats, d'analyser les besoins spécifiques de chaque enfant, de former les équipes et d'adapter l'accueil de manière optimale.





Les repas

Les repas sont préparés conformément aux normes réglementaires. Les enfants déjeunent entre 11h30 et 13h00 et goûtent à 16h00.

Les menus sont annoncés sur le panneau d'affichage prévu à cet effet. Il est aussi possible de les demander.

Si un enfant souffre d'allergie alimentaire, nous demandons à la famille de le signaler impérativement dès l'inscription. Un panier repas est demandé à la famille.



La communication - Les relations familles

L'Accueil de Loisirs s'appuie sur le projet éducatif de l'ODEL. Ce dernier définit les intentions éducatives qui guident notre action et fondent notre engagement. Conformément à la réglementation, ce projet est disponible sur simple demande et consultable sur internet, sur le site www.odelvar.fr.

Le projet pédagogique du centre est à la disposition des familles au point accueil. Le programme hebdomadaire des activités est communiqué aux familles par voie d'affichage, transmis sur un support papier et/ou informatique,

Pendant toute la durée du fonctionnement, les familles ont la possibilité de rencontrer le directeur du centre.

Un Service de proximité, présent aux côtés des communes et des familles

Des interlocuteurs privilégiés des services de l'ODEL, ils ont pour objectif de créer du lien sur le territoire et d'assurer la parfaite conformité du service, du maintien des actions éducatives de qualité.

Je soussigné(e)....., responsable légal(e) de(s)
l'enfant(s)..... déclare avoir pris connaissance du Règlement
Intérieur de l'Accueil de Loisirs.

A....., le.....

Signature :

